



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

11^{ème} Commission

N° CP-2020-7-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – Prospective et Politique européenne

COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI PARTENARIAT 2020-2021 CONVENTIONS : CADRE, OPERATIONNELLE ET DE FINANCEMENT

Résumé : Dans le cadre de la Coopération décentralisée, il vous est proposé :

- de poursuivre le partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Conseil du Cercle de YANFOLILA au MALI, conduit avec Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) et l'association Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin (AFDI 68),
- d'approuver et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les 3 conventions biennales 2020-2021, à savoir : la convention cadre, la convention opérationnelle ainsi que la convention de financement en faveur de GESCOD, coordinateur de cette coopération. Cette dernière convention précise les modalités de versement des subventions départementales qui s'élèvent à 29 000 € par an, soit au total 58 000 € pour les années 2020 et 2021. Ces aides sont accordées par décision de la Présidente en date du 3 juillet 2020,
- d'autoriser le Département à percevoir les aides du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de les reverser, le cas échéant, à GESCOD.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme le 5 juin 2020.

Situé dans la région de Sikasso, au sud de BAMAKO, le Cercle de YANFOLILA regroupe 12 communes pour un peu plus de 210 000 habitants. L'activité agricole constitue le premier secteur économique du Cercle.

L'insertion durable des jeunes dans les emplois agricoles est un enjeu central pour le développement économique et la dynamisation des territoires ruraux. Au niveau institutionnel, les élus du Cercle se sont engagés pour développer l'inter-collectivité BENSO, la doter de moyens et des compétences nécessaires dans les domaines prioritaires que sont l'accès à l'eau potable, l'hydraulique rurale, la gestion et la valorisation des déchets.

La réunion annuelle du Comité de pilotage (COPIL), qui a eu lieu le 4 février 2020 au Département, chargé du partenariat avec le Cercle de YANFOLILA au Mali, a permis d'examiner le bilan des actions menées sur place en 2019 par le coordinateur sous la direction de GESCOD (Grand Est Solidarité et Coopérations pour le Développement) et par l'AFDI 68 (Association Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin). Cette dernière a d'ailleurs effectué une mission sur le terrain en décembre 2019.

Lors de ce COPIL, les grands axes pour la poursuite de notre coopération en 2020-2021 ont été définis, ce principe ayant été accepté par la 11^{ème} Commission le 24 janvier 2020. Les actions listées ci-dessous ont donc été retenues.

➤ Action 1 : Renforcement de l'organisation paysanne et des filières agricoles prioritaires

Cette action vise à développer et à structurer une agriculture durable et rémunératrice afin de garantir la sécurité alimentaire et d'améliorer les revenus des populations du Cercle de YANFOLILA. Elle prévoit de consolider deux filières prioritaires (lait et maraîchage) en développant les formations et échanges sud/sud, la mise en réseau des agriculteurs et l'accompagnement par un technicien spécialisé.

➤ Action 2 : Insertion des jeunes et des femmes dans les emplois ruraux

Le développement des emplois ruraux constitue une alternative à la migration vers la ville et une réponse à la dévitalisation des campagnes. Les jeunes doivent pouvoir assurer la relève de leurs aînés et des formations techniques, des aides à l'installation, des missions d'échanges leur sont proposées. Les femmes ont, quant à elles, des besoins spécifiques en matière d'accompagnement professionnel. La commission féminine du Conseil Local de Concertation des Ruraux (CLCR), qui regroupe 7 coopératives, est particulièrement soutenue. Elle a pour activité principale la transformation (produits laitiers, confitures, miel, savon, beurre de karité).

➤ Action 3 : Structuration et renforcement des capacités de l'inter-collectivité BENSO

Un agent de développement a été recruté début 2020 pour mettre en place un système d'information géographique (SIG). Cette démarche sera appuyée par le Département : une formation du technicien est prévue en Alsace à l'issue de la pandémie, mais également par le coordinateur GESCOD sur le terrain, qui assiste l'agent dans sa prise de fonction et la définition de sa feuille de route.

➤ Action 4 : Hydraulique rurale, eau potable et gestion des déchets

Un diagnostic des points d'eau et ouvrages hydrauliques du Cercle sera mené par l'agent de développement du BENSO, le coordinateur GESCOD et un agent du service local de l'eau. L'état de fonctionnalité des ouvrages sera évalué et 3 forages test seront réalisés. Ces derniers serviront de puits pour les besoins agricoles et permettront d'améliorer la connaissance des liens entre la nappe et le cours d'eau mais aussi de mieux orienter les futurs choix techniques. Dans le domaine des déchets, une mission d'expertise sera réalisée par un cabinet spécialisé en 2020.

➤ Action 5 : Diffusion et partage d'expérience avec la commune de SIBY (sud de BAMAKO)

Le Comité de jumelage THIONVILLE-GAO, également membre de GESCOD, a sollicité les partenaires de YANFOLILA pour accompagner la construction d'une démarche de partenariat structurante à SIBY. Le coordinateur GESCOD sera amené à partager l'expérience acquise dans le cadre du partenariat de YANFOLILA avec le Département du Haut-Rhin, avec les élus de SIBY. Les effets positifs de notre partenariat sont cités en exemple au Mali.

Il vous est proposé de confirmer le soutien du Département du Haut-Rhin aux élus de YANFOLILA et de poursuivre le partenariat par la mise en place, pour les années 2020 et 2021, de 3 nouvelles conventions : convention cadre, convention opérationnelle et convention de financement.

Les actions prévues pour un montant global de 485 550 €, sur 2 ans, sont détaillées dans les budgets prévisionnels 2020 et 2021 (joints en annexe) et représentent pour le Département un engagement financier en fonctionnement de 29 000 € par an. Une participation globale de 235 250 € a été demandée au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre de l'appel à projets biennal.

L'AFDI68 prend à sa charge un montant total de 36 380 €, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est susceptible d'intervenir à hauteur de 87 700 € pour la réalisation d'études techniques, le Comité de jumelage de THIONVILLE-GAO participe à hauteur de 8 000 €, le reste de l'opération est financée par les partenaires maliens et par la valorisation de pourcentages d'équivalents temps plein (ETP).

Les subventions départementales seront versées à GESCOD, coordinateur du projet, selon les modalités définies dans la convention de financement pour 2020-2021.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- valider la poursuite du partenariat en 2020 et 2021 entre le Département du Haut-Rhin et le Conseil du Cercle de YANFOLILA au MALI, conduit avec Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) et l'association Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin (AFDI 68),
- approuver et m'autoriser à signer les trois conventions biennales 2020-2021, à savoir : la convention cadre, la convention opérationnelle ainsi que la convention de financement en faveur de GESCOD, coordinateur de cette coopération, jointes au présent rapport,
- prendre acte que des subventions de 29 000 € par an, soit une aide totale de 58 000 €, sont accordées à GESCOD, coordinateur de cette coopération, au titre des exercices 2020 et 2021, par une décision de la Présidente en date du 3 juillet 2020. Les versements de ces subventions seront effectués conformément aux modalités stipulées dans la convention de financement, jointe au présent rapport (Programme F814 – imputation 65-048-6574-2688 -114),
- autoriser le Département à percevoir, le cas échéant, les fonds attribués par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères estimés au maximum à 235 250 € pour les années 2020 et 2021 (Programme F814 imputation 74-041-74718-2688 -114),

- d'autoriser les reversements de ces fonds à GESCOD pour la mise en œuvre du projet (Programme F814 - imputation 65-048-6574-2688-114).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT